# LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

### Edition numérique

### Olivier RODUIT

Mgr Haller au concile Vatican II

Dans Echos de Saint-Maurice, 2012, tome 107, p. 40-49

© Abbaye de Saint-Maurice 2014

## Mgr Haller au concile Vatican II

A partir de documents d'archives et des actes de Vatican II, cet article voudrait évoquer la participation au Concile de Mgr Louis Séverin Haller, Evêque titulaire de Bethléem, Abbé de Saint-Maurice et Abbé primat de la Confédération des Chanoines.

Le 4 mai 1959, le pape Jean XXIII érige officiellement la Confédération des Chanoines réguliers de saint Augustin. Son Excellence Louis Haller, Evêgue titulaire de Bethléem et Abbé nullius de Saint-Maurice d'Agaune en Suisse, en devient le premier Abbé primat. C'est donc à plusieurs titres qu'il sera convoqué au Concile de Vatican II : Mgr Haller est évêque, abbé nullius (on dit aujourd'hui abbé territorial), supérieur général de la Congrégation des chanoines de l'Abbaye de Saint-Maurice et abbé primat de l'Ordre des Chanoines réguliers de saint Augustin. Il a laissé aux archives abbatiales de nombreux documents relatifs à sa participation au Concile, mais nous ne citons ici que deux dossiers : COM 601/510/10, Correspondance relative à la préparation du concile Vatican II et à la nomination comme consultant de l'Abbé Louis Séverin Haller, et COM 601/510/23, Correspondance relative à l'organisation du concile Vatican II. L'édition officielle des actes du Concile (Acta synodalia sacrosancti concilii œcumenici vaticani II. Città del Vaticano, Typis poliglottis vaticanis, 1970-1999, 6 parties en 34 fascicules ; cités ici *Acta*) est l'autre source principale de cet article, avec nos Echos de Saint-Maurice.

#### Les travaux préparatoires

Le 18 juin 1959, la commission préparatoire du concile, par le cardinal Domenico Tardini, adresse à tous les futurs membres du Concile une lettre en leur demandant d'une manière très large quels sont les aspects de la vie et de la mission de l'Eglise dont ils souhaitent que le Concile traite. Quelques semaines plus tard, le 23 juillet, le Nonce apostolique en Suisse, Mgr Gustave Testa, écrit aux évêques suisses pour leur proposer la création d'une petite commission chargée de préparer une réponse commune pour le pays, mais cette suggestion n'aura pas eu de suite. Aussi, Mgr Haller adresse-t-il le 30 octobre une lettre personnelle à la Commission pontificale « anté-préparatoire » pour le Concile œcuménique ; il recevra un accusé de réception le 3 novembre 1959.

#### Les souhaits de Mgr Louis Haller pour le concile Vatican II (30 octobre 1959)

C'est très volontiers que nous donnons réponse à votre lettre demandant ce qu'il nous semble devoir être débattu lors du Concile œcuménique. Toutefois, nous regrettons de ne pouvoir



Les Abbés généraux des Congrégations canoniales présents au Concile. De gauche à droite, Mgr Angelin Lovey, Prévôt du Grand-Saint-Bernard, Mgr Louis Haller, Abbé-évêque de Saint-Maurice et Abbé primat de la Confédération des chanoines, Mgr Joseph Soetemans, Abbé général de la Congrégation du Saint-Sauveur du Latran, Mgr Gebhard Koberger, Prévôt de Klosterneuburg et Abbé général de la Congrégation d'Autriche.

vous répondre que maintenant. Nous avions espéré, en effet, que, dans sa bienveillance, le Révérendissime Seigneur Gustave Testa, Nonce apostolique en notre pays, fasse signe à chacun des Evêques suisses, afin que nous puissions adresser ensemble, et humblement, nos réponses communes.

Cela ne s'étant pas avéré, nous vous adressons, consciencieusement, en notre nom propre quelques souhaits.

- 1. Que la nature de l'épiscopat, que son rôle dans l'Eglise, soient clairement définis, et, surtout, que soit affirmé le caractère proprement sacramentel de l'ordination épiscopale face à l'ordination presbytérale.
- 2. Que soit bien précisée la mission des laïcs -

mission provenant du baptême et de la confirmation — surtout dans la perspective de leur activité apostolique : quels sont leurs droits, et leur rôle.

- 3. Que l'on définisse clairement ce que, selon la foi, il faut retenir et comprendre de l'expression universellement acceptée dans l'Eglise : « A Jésus par Marie ».
- 4. Pour éviter d'alourdir et de troubler les consciences par les règles concernant la lecture de certains livres, nous souhaitons vivement que ces règles soient désormais abolies en vue de l'utilité du peuple chrétien tout entier.
- 5. Que l'on définisse mieux ce que sont les indulgences. En outre, il semble fort utile que soit étendu à tous les confesseurs le pouvoir de faire usage des bénédictions réservées, avec

indulgences, telles que prévues dans le Rituel romain, sans qu'un indult soit nécessaire.

6. Enfin, en tant qu'Abbé Primat de la Confédération des chanoines réguliers, nous serions très reconnaissant que soit prise en compte la nature de notre Ordre dans l'élaboration du Code de Droit Canonique.

Tout cela nous paraît de grande importance et digne d'être traité au cours du futur concile. Par ailleurs, notre âme et notre cœur se réjouissent de ce que, non sans inspiration divine, notre Très Saint Père Jean XXIII ait voulu et décrété cette admirable assemblée composée de toute langue et de toute nation.

C'est pourquoi nous adressons à Dieu notre

prière : ce que l'Esprit Paraclet a prévenu par son inspiration, qu'il l'accompagne au cours de son déroulement et le conduise à un heureux résultat.

Saint-Maurice, le 30 octobre 1959.

(AASM COM 601/510/10 et *Acta et documenta Concilio œcumenico vaticano II apparando.* Series 1, *Antepraeparatoria*, Vol. 2 : *Consilia et vota Episcoporum ac Praelatorum.* Pars 2, p. 46-47. Traduction du latin : G. Ispérian)

#### Mgr Haller nommé consulteur

Grande nouvelle à l'Abbaye, en octobre 1960 : le pape Jean XIII nomme Mgr Haller consulteur de la Commission des religieux en vue du



Les Evêques suisses au Concile pendant la session de 1963 : NN. SS. Johannes Vonderach (Coire), Nestor Adam (Sion), Franz von Streng (Bâle), Angelo Jelmini (adminstrateur de Lugano), Louis-Séverin Haller, Joseph Hasler (Saint-Gall) et François Charrière (Lausanne, Genève et Fribourg).

prochain concile. C'est le cardinal secrétaire d'Etat Domenico Tardini qui transmet la nomination par lettre du 12 octobre. Le chanoine Georges Revaz communique l'information dans la *Chronique abbatiale* des *Echos* de 1960 (p. 256) et précise ensuite les obligations relatives à cette promotion :

Le lundi 14 novembre, le Souverain Pontife reçoit à Rome en audience solennelle les membres
et les consulteurs de toutes les Commissions
préparatoires du Concile. Cet événement marquera l'ouverture officielle de la phase préparatoire de cette importante assemblée de l'Eglise
catholique. Monseigneur sera présent à Rome
avec ses confrères dans l'épiscopat, NN. SS.
les Evêques de Lugano, de Fribourg et de Sion,
membres également de diverses Commissions.
Parmi les consulteurs choisis dans les rangs du
clergé suisse, nous avons aperçu avec plaisir
le nom de notre confrère honoraire, M. le chanoine Jacques Haas, de Lausanne, nommé à la
Commission de la Presse et Radio.

Le 23 octobre, Mgr Haller écrit au cardinal Tardini, le priant de remercier le pape pour cette marque de bienveillance paternelle. Cinq jours plus tard, il s'adresse cette fois au père Joseph Rousseau, Secrétaire de la Commission pontificale des Religieux préparatoire au Concile œcuménique, lui confirmant sa présence à Rome le 14 novembre pour l'audience pontificale du matin et la première séance de la Commission des Religieux fixée à 16h30.

La charge de consulteur ne fut pas qu'un honneur! En effet, le 30 novembre 1960, le père Rousseau transmet à Mgr Haller le mandat d'étudier une dizaine de documents. L'Abbé de Saint-Maurice renvoie à Rome le résultat de ses travaux, se plaignant de délais jugés trop restreints. Il a toutefois pu se faire conseiller

par les chanoines Alexis Rouiller et Leo Müller qui durent signer une déclaration de confidentialité pour cette tâche.

Le Révérendissime Consulteur Haller est invité le 14 octobre 1961 à faire ses commentaires sur une première version des documents préparatoires en vue de leur prochaine édition.





En haut, à gauche de Mgr Haller, Mgr Jelmini, évêque titulaire de Terme et administrateur apostolique du Tessin, était le Doyen de l'épiscopat suisse durant le Concile.

Le 7 octobre 1963, devant la clinique Quisisana, tenue par les religieuses suisses d'Ingenbohl et où logeaient plusieurs évêques. Ici, de g. à dr., Mgr Vonderach, Mgr Jelmini, un évêque inconnu et Mgr Haller.











Les Pères conciliaires recevaient un passeport spécifique au Concile par lequel le Secrétaire d'Etat prie toutes les autorités civiles et militaires de vouloir bien accorder au porteur de ce document, Père du Second Concile Œcuménique du Vatican, libre passage et, en cas de besoin, aide et assistance.

Le chanoine Fernand Boillat fut au bénéfice de deux documents : à gauche, le laisser-passer de journaliste pour le journal jurassien Le Pays et le magazine La vie catholique, et à droite le titre de « peritus » (théologien du Concile).

Ces remarques sont expédiées à Rome le 17 novembre 1961 et un accusé de réception envoyé déjà le 20 par le père Rousseau.

Le 2 janvier 1962, le cardinal Gustave Testa, qui fut Nonce en Suisse et qui est alors Président de la Commission pontificale centrale préparatoire du Concile Vatican II, envoie un exemplaire de la Bulle d'indiction du futur concile Humanae salutis, promulguée par le pape Jean XXIII le jour de Noël précédent. Au titre de président de la Commission technicoorganisative, il s'inquiète de l'hébergement des membres du Concile. Mgr Haller répondra à la fin du mois qu'il trouvera hospitalité auprès de ses confrères chanoines réguliers ; cependant tous les documents montrent qu'il a logé à la Clinique Quisisana. Via Gian Giacomo Porro 5. tenue par la congrégation suisse des Sœurs de la Charité de la Sainte-Croix d'Ingenbohl.

Le 16 août 1962, via la Nonciature apostolique, l'évêque de Bethléem reçoit un courrier de la Secrétairerie d'Etat contenant la première série des « Schemi » qui seront traités au Concile, avec la faculté de se faire conseiller par deux ecclésiastiques pour les étudier.

En ce mois d'août 1962, Mgr Haller reçoit encore les dispositions prises par la Commission du cérémonial concernant les habits prescrits pour le Concile. Les évêques porteront pour les célébrations chape et mitre blanches, sinon la soutane violette avec rochet et *mantelletta* (sorte de petit manteau de cérémonie sans manche).

#### La première session (11 oct. - 8 déc. 1962)

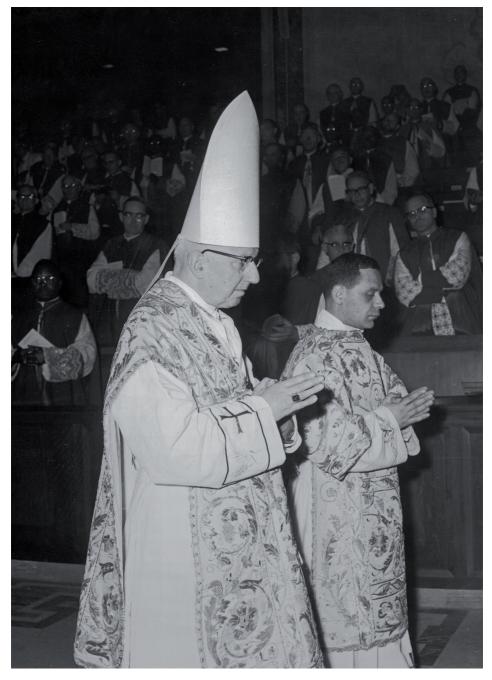
Le Concile s'est ouvert le 11 octobre 1962, et tout naturellement l'Abbé-Evêque de Saint-

Maurice est nommé consulteur de la Commission des Religieux (*Acta*, I, 1, p. 34), ce que signalent aussi les *Nouvelles de l'Abbaye* des *Echos* de novembre 1962, page 322.

Les Acta synodalia sacrosancti concilii œcumenici vaticani II pour 1962 reproduisent l'intervention écrite que Mgr Haller a déposée le 7 décembre 1962 lors de la 36° Congrégation générale du Concile (Acta, I, 4, p. 508-509). On apprend qu'à côté d'interventions orales, les pères conciliaires pouvaient déposer des textes écrits. Le document de Mgr Haller est le numéro 34 parmi les Animadversiones scripto exhibitae quoad schema De Ecclesia, c'est-àdire parmi les propositions de modifications écrites du document conciliaire sur l'Eglise.

La première session du Concile s'est achevée le 8 décembre 1962. Une fois rentré à Saint-Maurice, Mgr Haller aura l'occasion de partager ses impressions conciliaires, comme le révèle le chroniqueur des Echos en 1963 (p. 39) : Le jour de l'an fut marqué par un office solennel au cours duquel S. Exc. Mgr Haller adressa ses vœux aux autorités et à la population de Saint-Maurice. Durant cette allocution, notre Abbé-Evêque nous entretint longuement sur la première session du Concile du Vatican. Il nous montra comment, malgré certaines divergences dans les discussions, l'unité profonde dans la foi et la charité de tout l'Episcopat catholique s'était manifestée. En terminant son exposé, notre Supérieur nous invita à redoubler d'intérêt pour le Concile et à prier pour Sa Sainteté Iean XXIII.

La même chronique félicite le chanoine Fernand Boillat nommé secrétaire de la Conférence des Evêques suisses et expert officiel au Concile. Nos archives contiennent le pro-



Le 29 septembre 1965, pour la 138° congrégation générale du Concile, Mgr Louis Haller eut l'honneur de célébrer la messe d'ouverture de la journée en la fête de la Dédicace de saint Michel Archange.

cès-verbal dactylographié de la réunion de la Conférence des Evêgues suisses tenue à Rome le 14 novembre 1962 au cours de laquelle le chanoine Boillat fut nommé secrétaire de ladite Conférence. Notre confrère rapporte quelques décisions et donne la liste de tous les participants à cette rencontre. Les évêgues sont NN. SS. Angelo Jelmini (Lugano), Franz von Streng (Bâle), Louis-Séverin Haller (Saint-Maurice), François Charrière (Lausanne, Genève et Fribourg), Nestor Adam (Sion), Joseph Hasler (Saint-Gall), Johannes Vonderach (Coire) et Raymond Tschudi (Abbé d'Einsiedeln). Viennent ensuite les experts : le chanoine (non résident de Coire) Johannes Feiner (chargé de l'accompagnement des observateurs germanophones non catholiques au concile) et le professeur de liturgie Anton Hänggi; puis les théologiens : Mgr Luigi Del Pietro, le doyen du chapitre de Bâle Aloïs Hunkeler, le professeur Heirich Stirnimann, OP, l'abbé Ivo Fürer et le chanoine Fernand Boillat.

Un échange de courriers du mois de mars 1963 entre le Nonce apostolique en Suisse et l'Abbé-Evêque de Saint-Maurice révèle quelques aspects pratiques et financiers du Concile. Le Siège apostolique ayant à charge les déplacement des pères conciliaires. Mgr Haller écrit que « notre Abbaye tient à honneur d'épargner au Saint-Siège les frais de voyage et de séjour de son Abbé : c'est son humble contribution au Concile ». Il est recommandé aux Pères d'avoir par précaution une fiche médicale, et de profiter si possible de voyages collectifs. Les frais relatifs aux secrétaires particuliers et aux experts ne sont pas à la charge du Concile ; et Mgr Haller annonce renoncer à un secrétariat personnel mais veut bien « assumer les frais de voyage et de séjour du chanoine Fernand Boillat qui fonctionne comme expert officiel



Par ce document du 6 février 1963, signé par le cardinal Fernand Cento, le pape Jean XXIII nomme officiellement le chanoine Fernand Boillat expert du Concile (peritus) pour la section de l'apostolat des laïcs.

du Concile » et qui avait officié comme secrétaire des Evêques suisses lors de la première session.

Les archives de Mgr Haller contiennent les textes et documents soumis aux pères conciliaires pour étude, ainsi que diverses correspondances et articles de presse. Cette période d'intenses discussions a suscité de nombreuses réactions au point que la Secrétairerie d'Etat se doit d'informer, en mai 1965, que si « diverses publications, feuilles, circulaires et invitations concernant des initiatives de tout genre sont adressées aux Pères en vue d'être mises au programme de la prochaine Session du Concile », seules ont une valeur officielle les publications et instructions émanant de la Secrétairerie générale du Concile.



Portrait de Mgr Louis Séverin Haller (1895-1987), réalisé en 1969 par Heinrich Edelhofer (1892-1987). Galerie des portraits des abbés de Saint-Maurice, à l'Abbaye.

#### La deuxième session (29 sept. - 4 déc. 1963)

Mgr Haller ne dépose aucune intervention en 1963. Son nom sera cité parmi ceux des pères qui approuvent, le 4 décembre 1963, la *Constitution sur la sainte Liturgie* et le *Décret sur les moyens de communication sociale* (*Acta*, II, 6, p. 456 et 521).

La Chronique des Echos d'avril-mai 1964 (p. 152) relève que la Conférence des Evêques suisses a tenu séance les 17 et 18 février 1964 à l'Abbaye de Saint-Maurice. Réunis dans la bibliothèque abbatiale, les évêques portèrent un premier décret d'application des nouvelles normes liturgiques décidées par le Concile.

En mars, puis en avril 1964, Mgr Haller se rend à Rome pour diverses sessions de commissions conciliaires.

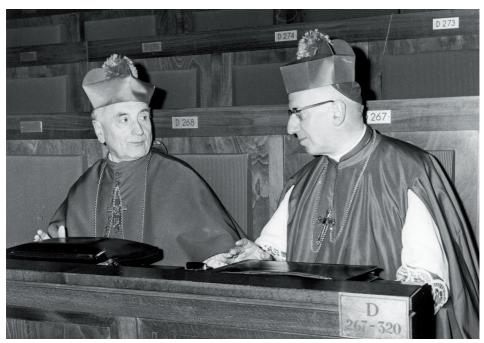
#### La troisième session (14 sept. - 21 nov. 1964)

Les *Acta* du Concile reproduisent les interventions collectives que Mgr Haller et les évêques suisses ont déposées, le 28 septembre 1964, lors de la discussion sur la liberté religieuse (*Acta*, III, 2, p. 712) et les 27 et 30 octobre à propos du document sur l'Eglise (*Acta*, III, 5, p. 680 et 6, p. 220). Au terme de cette session, avec plus de 2000 pères conciliaires, notre Abbé signe le 21 novembre la *Constitution dogmatique sur l'Eglise*, le *Décret sur les Eglises catholiques orientales* et le *Décret sur l'œcuménisme*.

#### La quatrième session (14 sept. - 8 déc. 1965)

Lors de la dernière session conciliaire, il revint à Mgr Haller l'honneur de célébrer la messe de la 138e congrégation générale, le mercredi 29 septembre à 9 heures. Le procès-verbal de cette journée annonce la présence de 2190 pères conciliaires, à savoir 75 cardinaux, 3 patriarches, 8 primats, 334 archevêques, 1630 évêques, 11 abbés nullius, 15 prélats nullius, 39 préfets apostoliques et 75 supérieurs généraux. La messe de la Dédicace de saint Michel Archange est célébrée selon le rite romain par Son Excellence Louis Haller, Evêque titulaire de Bethléem. Abbé nullius de Saint-Maurice d'Agaune en Suisse, Abbé primat de l'Ordre des Chanoines réguliers de saint Augustin. Le Chœur de la Chapelle Sixtine chante et les séminaristes de la Congrégation du Saint-Sauveur du Latran (de Saint-Pierre-aux-Liens) de l'Ordre des Chanoines réguliers de saint Augustin servent à l'autel (Acta, IV, 1. p. 79).

Alors que l'année précédente notre Abbé-Evêque était rentré à l'Abbaye pour la solennité de la Saint-Maurice (*ESM*, 1964, p. 303), le 22



Dans l'aula conciliaire, Mgr Angelo Jelmini et Mgr Louis Haller.

septembre 1965 il est au Concile où il dépose une intervention écrite à propos de la *Déclaration sur la liberté religieuse* (*Acta*, IV, 2, p. 171). Le 1<sup>er</sup> et le 8 octobre, il consigne des interventions à propos de la *Constitution sur l'Eglise dans le monde de ce temps* (*Acta* IV, 3, p. 202 et 811; Appendix, p. 715-716). Le 13 octobre, il intervient dans la discussion du *Document sur l'activité missionnaire de l'Eglise* (*Acta*, IV, 4, p. 526). Il déposera encore « aliquae breves additiones » lors de la Congrégation générale du 26 octobre 1965 à propos du *Document sur le ministère et la vie des prêtres* (*Acta*, Appendix, p. 684-685).

Les derniers jours du Concile voient la promulgation de 11 documents conciliaires, 5 le 28 octobre, 2 le 18 novembre et 4 le 7 décembre. Mgr Haller aura approuvé tous les documents (*Acta*, IV, 5, p. 635; IV, 6, p. 648 et IV, 7, p. 820).

Les Echos évoquent une dernière fois la participation de l'Abbé de Saint-Maurice au Concile en janvier 1966 (p. 30) lorsque le chroniqueur relate une des premières messes concélébrées qui aient eu lieu à Saint-Maurice : « Le début de l'An nouveau fut marqué par une cérémonie de concélébration : une quinzaine de chanoines entouraient le Supérieur de l'Abbave pour offrir le sacrifice du Christ. Cette solennité inaccoutumée voulait inaugurer le Jubilé conciliaire décrété par Sa Sainteté Paul VI, et c'est pourquoi Mgr Haller lui-même tint à prononcer le sermon de circonstance, présentant ses vœux aux Autorités et aux fidèles de la Commune de Saint-Maurice, donnant les instructions nécessaires concernant la participation de tous aux grâces du Jubilé. »

Olivier Roduit